

DEMANDE DE FONDS SOCIAL 2022 - 2023

Formulaire de demande simplifiée

Références : Circulaire N°2017-122 du 22-08-2017

Année scolaire 2022/2023	Date de la demande :
--------------------------	----------------------

Vous sollicitez une aide du fonds social, cette démarche est rapide et simplifiée

1re demande


Renouvellement

NOM :	Prénom	Classe :
Adresse		
.....		
.....		
.....		
Téléphone		

NATURE DE L'AIDE DEMANDÉE (cocher)


- Demi-pension / internat
- Transport
- Voyages ou sorties scolaires
- Tenue vestimentaire (équipement sportif)
- Bilans médicaux (*neuro-psy, psychomotricité, orthophonie, psychologue, ergothérapeute, etc*)
- Appareillage divers (lunettes, orthodontie, appareillage surdit , proth se)
- Autres demandes   pr ciser :

1. Votre enfant est boursier


<p>BOURSIER (cocher) :</p> <p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/> Voir case 2 ou 3</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p>Si OUI indiquez le taux (si vous le connaissez)</p> <p>D�posez cette demande au service intendance du coll�ge : secr�tariat d'intendance sous enveloppe cachet�e ou par m�l � ges.clg.guillestre@ac-aix-marseille.fr</p>
--	---



2. Vous êtes au RSA

<p>Bénéficiaire du RSA (cocher) :</p> <p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	 <p>Si OUI Fournir votre relevé CAF / Déposez cette fiche + relevé CAF au secrétariat d'intendance sous enveloppe cachetée ou par mél à ges.clg.guillestre@ac-aix-marseille.fr</p>
---	--

3. Si votre enfant n'est pas boursier et si vous n'êtes pas au RSA

<p>Autre situation (cocher):</p> <p>OUI <input type="checkbox"/></p> <p>NON <input type="checkbox"/></p>	 <p>Si OUI Remplir l'annexe de demande de fonds social. Merci de déposer votre demande avec ses pièces justificatives au secrétariat d'intendance sous enveloppe cachetée ou par mél à ges.clg.guillestre@ac-aix-marseille.fr</p>
--	--

Une réponse vous sera apportée très rapidement.

<p>Fait à, le</p> <p>Nom prénom :</p> <p style="text-align: center;">Signature du demandeur</p>



DEMANDE DE FONDS SOCIAL 2022 - 2023

Annexe au formulaire de demande simplifiée

Références : Circulaire N°2017-122 du 22-08-2017

Cette fiche est à remplir par la famille uniquement si :

Votre enfant n'est pas boursier, si vous n'êtes pas au RSA et si vous rencontrez des difficultés ponctuelles et soudaines.

Année scolaire 2022/2023	Date de la demande :
--------------------------	----------------------

I - SITUATION DE L'ÉLÈVE

NOM :	Prénom :	Classe :
Adresse :		
.....		
.....		
.....		
Téléphone.....		

II - COMPOSITION ACTUELLE DU FOYER

	Nom-Prénom	Situation professionnelle
Père, beau-père, conjoint, représentant légal		
Mère, belle-mère, conjointe, représentant légal		
Autre personne responsable (tuteur etc...)		
Enfant à charge autre que l'élève		
Enfant à charge autre que l'élève		

Nombre total de personnes vivant au foyer selon point de charge (voir cadre réservé à l'administration en page 4) :	
---	--

III - PIÈCES A JOINDRE

- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- Photocopie de l'attestation CAF ou MSA avec le quotient familial / relevé prestations familiales. ou attestation sur l'honneur si aucune ressource ni prestation sociale.
- Courrier signé expliquant la difficulté financière rencontrée.

IV – NATURE DE L'AIDE DEMANDÉE

Fonds social « cantine » (cocher) : demi-pension / internat

- Demi-pension
- Internat

Fonds social hors cantine (cocher) :

- Transport
- Sortie ou voyage scolaire
- Matériel scolaire
- Equipement sportif
- Hébergement urgence
- Frais/bilans médicaux
- Autres :

Fait à....., le

Nom, prénom du demandeur.....

Signature :

Cadre réservé à l'administration

Comment calculer le quotient familial (Q.F)

Revenu fiscal de référence : 12 (mois) + prestations mensuelles (hors allocation logement) / (divisé par) 30 jours = Total divisé par nombre de points de charge.

Calcul du point de charge : Pour un couple = 2

Monoparental = 1,5

+ 1 point par enfant à charge

Pour rappel : Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population Il correspond à un revenu disponible de 1 102 € par mois pour une personne vivant seule et de 2314 € pour un couple avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans. Soit 9,66 € par personne et par jour.